



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3206

Approbation de mises à disposition à titre gracieux du parc du musée de l'automobile Henri Malartre à l'Association Ride Events Motos and Co, pour l'événement caritatif "RARE, se remettre en selle", le 7 octobre 2017 et à l'Association CAR Lyonnais, le 25 mars 2018, pour l'événement associatif Rétro-Renault

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loic

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE 5 OCTOBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme BLEY), M. DAVID (pouvoir à Mme NACHURY), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BRUGNERA (pouvoir à M. CORAZZOL), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. RUDIGOZ (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2017/3206 - APPROBATION DE MISES A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DU PARC DU MUSEE DE L'AUTOMOBILE HENRI MALARTRE A L'ASSOCIATION RIDE EVENTS MOTOS AND CO, POUR L'EVENEMENT CARITATIF "RARE, SE REMETTRE EN SELLE", LE 7 OCTOBRE 2017 ET A L'ASSOCIATION CAR LYONNAIS, LE 25 MARS 2018, POUR L'EVENEMENT ASSOCIATIF RETRO-RENAULT (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 septembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association CAR lyonnais regroupe des passionnés de voitures anciennes de marque Renault. Basée en région Rhône-Alpes, elle accueille les propriétaires de vieilles Renault qui ont envie de rouler et de partager leur passion.

Le 25 mars 2018, cette association organise l'événement « Retro Renault » qui rassemble plus de 300 amateurs d'automobiles de collection de marque Renault.

L'Association a sollicité la Ville de Lyon / Musée Henri Malartre afin de pouvoir bénéficier du parc du musée pour organiser cet événement.

La Ville de Lyon / Musée Henri Malartre consent à la mise à disposition du parc pour cet événement, unique dans la région, qui attire les amateurs de véhicules anciens et permettra ainsi de faire découvrir le musée.

La valeur de cette mise à disposition est de 1 500 €

Par ailleurs, l'Association Ride Events Motors & Co, organisateur de rallye moto s'associe, en 2017, avec l'Association Rose attitude dont l'objectif est d'aider les femmes à reprendre une vie normale après le cancer, pour mettre en place l'événement « RARE, se remettre en selle », un ride moto contre le cancer, le 7 octobre 2017.

Pour cette occasion, l'Association Ride Events Motors & Co a sollicité la Ville de Lyon / Musée Henri Malartre afin de pouvoir bénéficier du parc du musée. Après un rallye dans la ville de Lyon, il s'agit de regrouper les participants pour un moment convivial ouvert au public avec l'installation d'un Food Trucks, de la musique et des visites du musée.

La Ville de Lyon / Musée Henri Malartre consent à la mise à disposition du parc pour cet événement.

La valeur de cette mise à disposition est de 1 500 €

Il convient donc de conclure des conventions d'occupation temporaire du domaine public pour préciser les modalités techniques, administratives et financières de la mise à disposition du parc du musée Henri Malartre pour ces deux événements.

Compte tenu de l'intérêt de ces deux associations pour le musée, la Ville de Lyon propose d'accorder de manière tout à fait exceptionnelle, la gratuité du parc pour l'organisation de ces deux événements, conformément aux dispositions de l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, en vertu desquelles une autorisation d'occupation ou

d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

Vu l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu lesdites conventions ;

Oùï l'avis de la commission culture, patrimoine, droits des citoyens, événements ;

DELIBERE

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée Henri Malartre et l'Association CAR lyonnais, pour la mise à disposition à titre gracieux du parc du musée pour l'accueil de l'événement « Retro Renault » le 25 mars 2018, est approuvée.

2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée Henri Malartre et l'Association Ride Events Motors & Co, pour la mise à disposition à titre gracieux du parc du musée pour l'accueil de l'événement « RARE, se remettre en selle » le 7 octobre 2017, est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER